

Action ETS01

Commune : Agnetz
Cours d'eau : Ru des Ecoyllaux
Coût prévisionnel : 10 000 € TTC
Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG
Régime :

Action ETS 01 - Etude et suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches



ETS01

Objectif : Connaître et protéger les habitats de l'écrevisse à pattes blanches



Calendrier prévisionnel 2025-2029

Linéaire de cours d'eau : 270 m

Description : Etablissement d'un protocole de suivi de la population d'écrevisses et identification des menaces pesant sur la pérennité de l'espèce.

Partenaires techniques : OFB, FD60

Etude et suivi : Interne

Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques, présence/absence, densité

Fréquence annuelle : n/n+1/n+3

Étude et suivis

Intérêt

L'écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes*, est inscrite sur la liste rouge des espèces menacées dans le monde. Elle est de moins en moins observée au niveau national et sur le bassin versant de la Brèche, le Ru des Ecoyllaux a été identifié comme habitat. Cette étude permettrait de proposer un plan de sauvegarde des habitats potentiels de l'écrevisse à l'échelle du bassin versant.

Méthodologie

Le SMBVB accompagné de ses partenaires techniques (OFB, FD60) élaborent un protocole pour le suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches du Ru des Ecoyllaux. Les étapes sont les suivantes :

1. Localisation cartographique précise ;
2. Prospection terrain : évaluation de la densité des individus ;
3. Rédaction d'un protocole de suivi, validé par l'OFB et la FD60 ;
4. Application du protocole et valorisation des résultats ;
5. Production d'un plan de sauvegarde adapté au contexte du bassin versant.

Action ETS03

Commune :

Cours d'eau : Masses d'eau cours d'eau

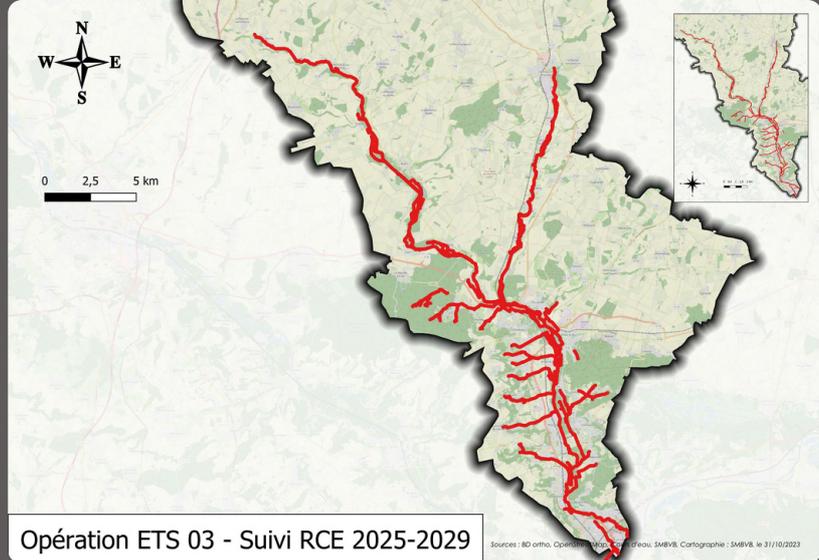
Coût prévisionnel : 100 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG

Régime :



ETS03

Objectif : Suivi du Réseau de Contrôle de Surveillance et de Contrôle Opérationnel dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau



Calendrier prévisionnel 2025-2029

Nombre de stations RCS : 3
Nombre de stations RCO : 13
Etude et suivi : Interne/externe
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques, hydrobiologiques, physicochimiques
Fréquence annuelle : 6 fois par an

Étude et suivis

Intérêt

Suivi réglementaire et amélioration de la connaissance de la qualité des cours d'eau du bassin versant. L'application des indicateurs participera à l'établissement d'une évaluation objective de la qualité hydromorphologique, biologique et physicochimique pour mesurer l'atteinte de l'objectif de bon état.

Méthodologie

En complément de la programmation annuelle de l'AESN, le SMBVB assure le suivi des réseaux RCS et RCO à l'échelle du bassin versant. Les étapes sont les suivantes :

1. Programmation annuelle de l'AESN pour le suivi physicochimique sur 3 stations RCS (année n-1) ;
2. Programmation annuelle des suivis hydromorphologique et hydrobiologique sur 13 stations RCO (année n-1) ;
3. Edition de bons de commande pour les prestations externes (physicochimie et hydrobiologie) ;
4. Réalisation de campagne de suivi des paramètres hydromorphologiques en régie et bancarisation des données ;
5. Valorisation des résultats.

Action MDA01

Opération MDA 01 - Aménagement d'un point d'abreuvement



Commune : Saint-Rémy en l'Eau

Cours d'eau : L'Arré

Coût prévisionnel : 5 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

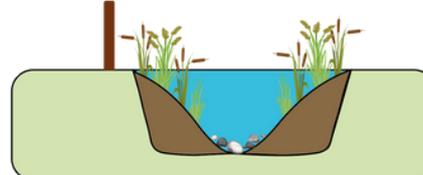
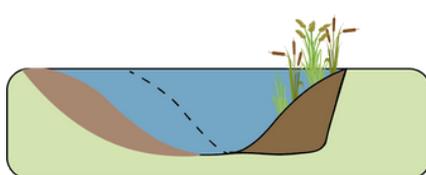
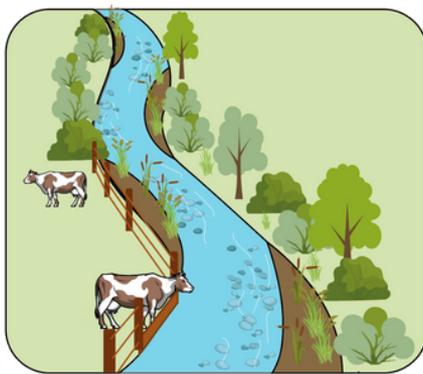
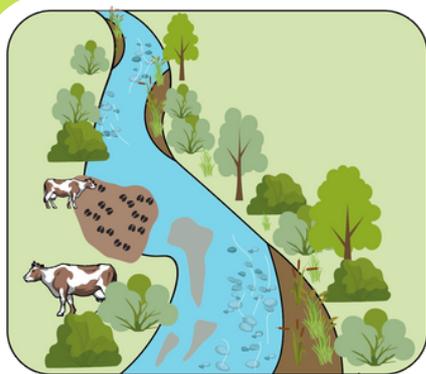
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel
2025

Linéaire de clôture : 20 m
Nombre d'abreuvoir : 1
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. Les abreuvoirs et les mises en défens permettent de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent et ainsi de supprimer ces désagréments.

Méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne un aménagement adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Retalutage d'une berge en pente douce, mise en place d'une descente aménagée stabilisée en pied de berge par deux madriers superposés et remise en état du site ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

MDA01

Mise en défens et abreuvoirs

Action MDA02

Action MDA 02 - Aménagement d'un point d'abreuvement



Commune : Saint-Rémy en l'Eau

Cours d'eau : L'Arré

Coût prévisionnel : 5 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

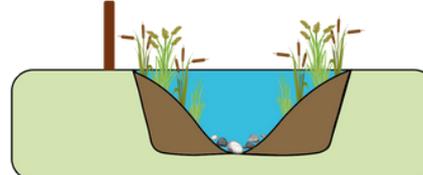
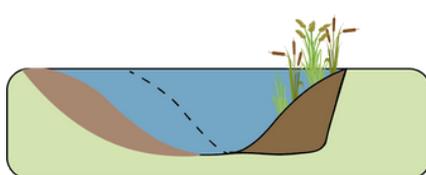
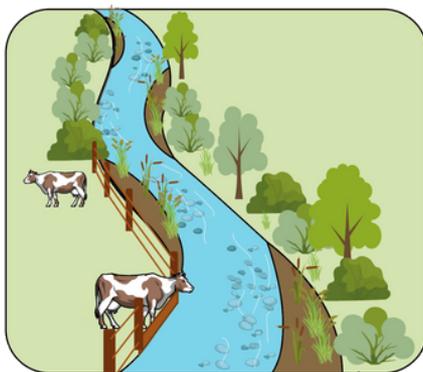
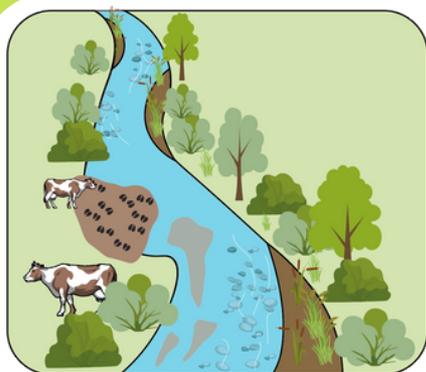
Régime : D (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire de clôture : 70 m
Nombre d'abreuvoir : 1
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. Les abreuvoirs et les mises en défens permettent de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent et ainsi de supprimer ces désagréments.

Méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne un aménagement adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Retalutage d'une berge en pente douce, mise en place d'une descente aménagée stabilisée en pied de berge par deux madriers superposés et remise en état du site ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Action MEA02

Opération MEA 02 - Réouverture d'un méandre encore visible

Commune : Montreuil-sur-Brèche

Cours d'eau : La Brèche

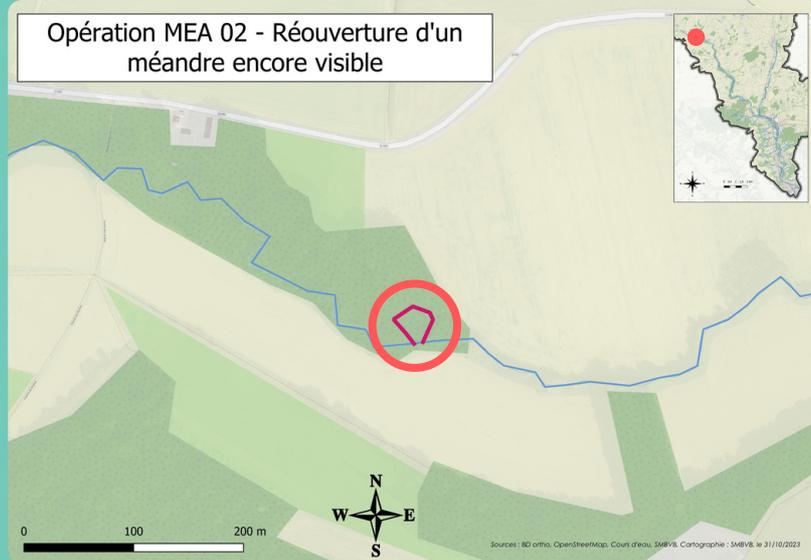
Coût prévisionnel : 40 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

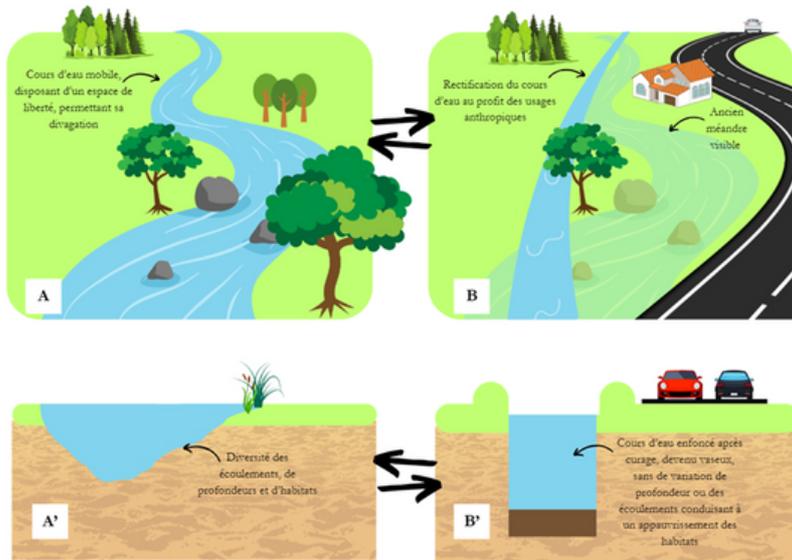


MEA02

Période de travaux



Objectif : Restaurer la sinuosité naturelle de la Brèche, améliorer les écoulements, diversifier les habitats, améliorer la qualité hydromorphologique du milieu



Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire restauré : 140 m

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Méandre

Intérêt

La rectification des cours d'eau pour faciliter l'aménagement du territoire et les usages a été source de dysfonctionnements hydromorphologiques qui peuvent être atténués en restaurant les anciens cheminements naturels de la rivière. La restauration de méandres permet de diversifier la forme, les écoulements et les habitats du milieu permettant ainsi d'améliorer la qualité écologique de la rivière.

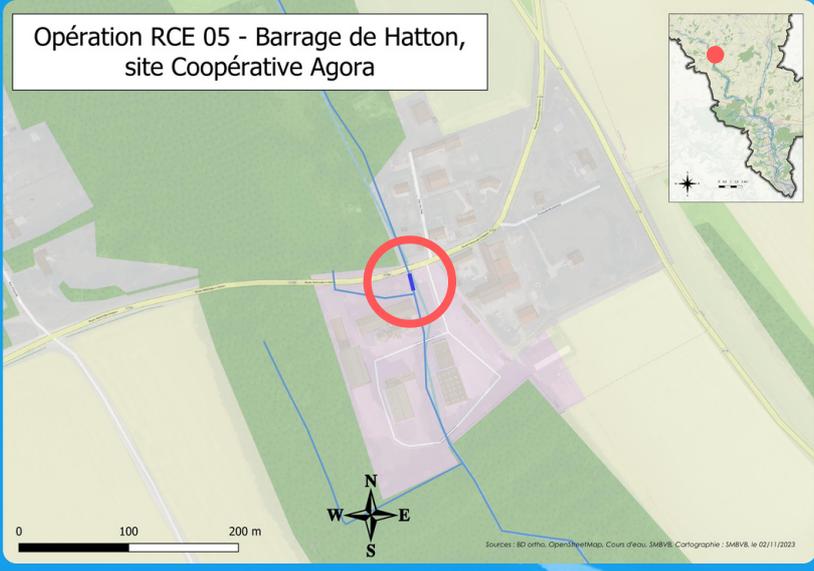
Méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne en interne un aménagement adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis en comparant les cartes historiques successives ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant l'abattage et le dégagement de l'emprise du nouveau lit, le déblais remblais avec un terrassement optimisé, la remise en eau par pallier et la remise en état du site ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RCE05

Opération RCE 05 - Barrage de Hatton,
site Coopérative Agora



RCE05

Restauration de la Continuité Ecologique

Commune : Essuiles

Cours d'eau : La Brèche

Coût prévisionnel : 280 000 € TTC

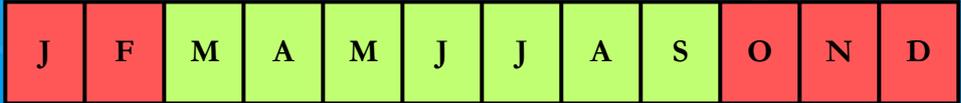
Financeurs :

- Agence de l'Eau 90%
- FEDER 10%

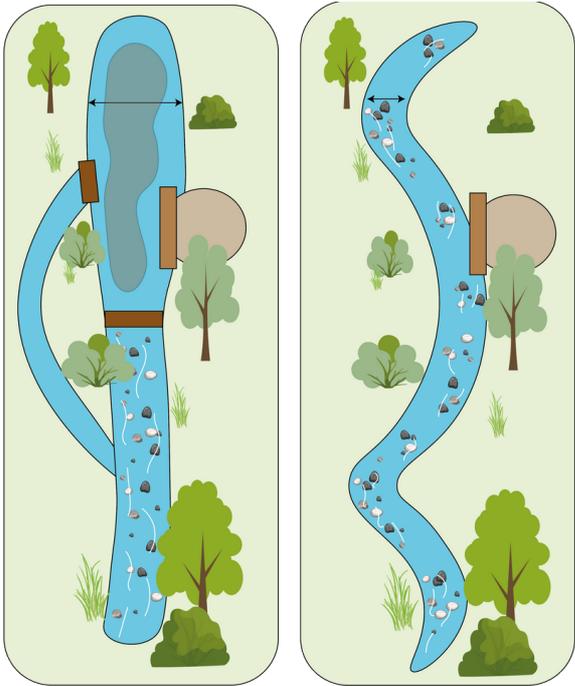
Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2025

Type d'ouvrage : 4 vannes manœuvrables

Hauteur de chute : 1,75 m

Identifiant ROE : 31045

Conception : Externe

Suivi travaux : Externe

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre compétant élabore un projet adapté au contexte hydromorphologique tout en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RCE12

Commune : Airion

Cours d'eau : L'Arré

Coût prévisionnel : 3 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- FEDER 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Opération RCE 12 - Aménagement du radier du pont du chemin du centre équestre



Période de travaux



Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel
2025

Longueur de l'ouvrage : 5 m

Conception : Externe

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté dimensionnent une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Création d'un modèle localisé ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE12 fait partie des ouvrages de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des petits ouvrages du bassin versant de la Brèche.

Action RDO01

Commune : Montreuil-sur-Brèche

Cours d'eau : Ru de Montreuil

Coût prévisionnel : 4 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 50%
- SMBVB 50%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.1.3.0)

Opération RDO 01 - Remplacement d'un ouvrage présentant une chute



RDO01

Période de travaux



Objectif : Rétablir la continuité écologique, améliorer les écoulements

Calendrier prévisionnel 2025

Longueur de l'ouvrage : 5 m

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
2. Dimensionnement et choix d'un nouvel ouvrage adapté ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Remplacement d'ouvrage

Action REH24

Commune : Villers-Saint-Paul

Cours d'eau : La Brèche

Coût prévisionnel : 20 000 € TTC

Financeurs :

- Agence de l'Eau 80%
- SMBVB 20%

Cadre réglementaire : DIG et DLE

Régime : D (rubrique 3.3.5.0)

Opération REH 24 - Effacement contrainte latérale et deconnexion ancien bief



REH24

Période de travaux



Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau



Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire concerné : 60 m

Type de travaux : Dégoulottage de la Brèche au droit de l'ancien bras de décharge du moulin Barrière et deconnexion totale de l'ancien canal usinier.

Conception : Interne

Suivi travaux : Interne

Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Il s'agira d'écartier la berge en rive droite pour effacer le goulot d'étranglement causé par ce resserrement localisé. Les déblais serviront à remblayer l'entrée de l'ancien canal usinier. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et esquisse des travaux ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience

Restauration Hydromorphologique